

ÉVALUATION DE LA GESTION DU CHANGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE (2024)



Portée

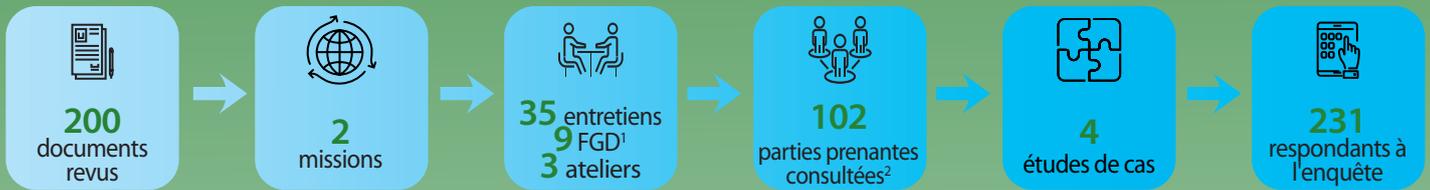
4 domaines de la réforme administrative :

- Stratégie des RH
- Transformation digitale
- Shéma directeur immobilier
- Gouvernance

Critères d'évaluation

- Pertinence : alignement des approches sur les besoins, les objectifs et le contexte du Conseil de l'Europe
- Cohérence : synergies entre les domaines de réforme
- Efficacité : utilisation optimale des ressources et des aspects de l'inclusion
- Efficience : réalisation des objectifs et appropriation du changement

Méthodologie



- 1 Le Conseil de l'Europe est en perpétuelle réforme
- 2 Le processus de réforme est largement réactif, compliqué par des défis extérieurs, avec des ressources limitées
- 3 Le Conseil de l'Europe doit décider soit :

a) d'appliquer une gestion complète du changement : allouer des ressources suffisantes et mettre en place les structures et processus nécessaires

b) poursuivre sans gestion complète du changement et ressources suffisantes, mais en réduisant l'ampleur et la rapidité des réformes

Conclusions

Recommandations

Pour une gestion appropriée du changement dans le cadre de la réforme :

dans tous les cas (options a et b)

- lignes directrices pragmatiques
- évaluation de la faisabilité et des conséquences des initiatives de réforme
- approche intégrée pour communiquer avec le personnel et l'impliquer

en plus avec l'option a)

- mécanisme de prise de décision stratégique
- feuille de route et description claires de la réforme
- culture du changement
- ressources dédiées
- centre de coordination de la gestion du changement à l'échelle de l'organisation

¹ discussions de groupe

² par le biais de méthodes qualitatives